



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 39808

Texte de la question

En complement a la reponse faite a sa question no 37147 publiee au Journal officiel du 28 mars 1988, M Michel Debre demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge des transports, s'il est possible de savoir quelles sont les compagnies etrangeres interieures qui ne sauraient se lier par de tels accords automatiques de reciprocite, meme si certaines d'entre elles choisissent librement la langue francaise pour leurs annonces de cabine selon les termes memes employes par cette reponse.

Données clés

Auteur : [M. Debré Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39808

Rubrique : Francais: langue

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1946